

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2025
 Délibération n°123

L'An deux mille vingt-cinq, le 22 octobre, à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le 17 octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame MOREAU Gaëlle, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; HERMITTE Jean-Pierre ; ADISSON Frank ; ALPHAND Thierry ; BARONNAT Bernard ; GIRAUD Matthieu ; JEANNE Virginie ; MOUGIN Rémi ;

Absents : CHERFILS Jacqueline ; MOSSO Véronique ; PRAT Christelle ; SEMIOND Philippe ; VERNET Laurent.

Procurations :

KIRKYACHARIAN Luc à HERMITTE Jean-Pierre - GRANET Alice à FISCHER Maryline - MOUTIER Gérard à MOREAU Gaëlle - COQUILLAT Catherine à JEANNE Virginie - VIESSANT Céline à ADISSON Frank

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : CESSION DE LA DAMEUSE DU SKI DE FOND

Dans le cadre de l'exploitation du domaine de ski nordique, l'association Nordic En Vallouise, titulaire d'une convention d'objectif, propose de céder une ancienne dameuse qui n'est plus utilisée à la station de Saint Pierre de Chartreuse.

Le prix proposé est de 6000€TTC.

Vu la délibération du 19 octobre 2023 relative au transfert de la propriété des biens mobiliers antérieurement mis à disposition de la commune dans le cadre de la rétrocession de la compétence ski de fond ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

De céder la dameuse à la station de Saint Pierre de Chatreuse au prix de 6000€TTC

D'autoriser madame le Maire ou ses délégués à signer tous les documents afférents à cette session.

Le maire
 Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
 Maryline FISCHER

